



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 6 SEPTEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 6 septembre 2016, à 9 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3), madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présente : M^{me} Maude-Andrée Pelletier, greffière

La greffière a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 1^{er} septembre 2016, vers 14 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE MARDI 6 SEPTEMBRE 2016 à 9 h, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Moment de réflexion

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2016-340)
- 2° Avis de motion – Règlement amendant le règlement numéro 527 concernant la tarification des services, l'émission des certificats d'usage temporaire et l'application de la réglementation lors du Festival de la galette de sarrasin

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 2^e jour du mois de septembre 2016

Maude-Andrée Pelletier
Greffière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	par courriel le 2 septembre 2016
André Lamy	par courriel le 2 septembre 2016
Jean-Pierre Gélinas	par courriel le 2 septembre 2016
Charles Fréchette	par courriel le 2 septembre 2016
Françoise Hogue Plante	par courriel le 2 septembre 2016
Gilles A. Lessard	par courriel le 2 septembre 2016
Murielle Bergeron Milette	par courriel le 2 septembre 2016



2016-340

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du mardi 6 septembre 2016 tel que présenté.

2016-341

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 527 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES, L'ÉMISSION DES CERTIFICATS D'USAGE TEMPORAIRE ET L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION LORS DU FESTIVAL DE LA GALETTE DE SARRASIN

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Charles Fréchette qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement amendant le règlement numéro 527 concernant la tarification des services, l'émission des certificats d'usage temporaire et l'application de la réglementation lors du Festival de la galette de sarrasin.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 9 h 10.

YVON DESHAIES
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE